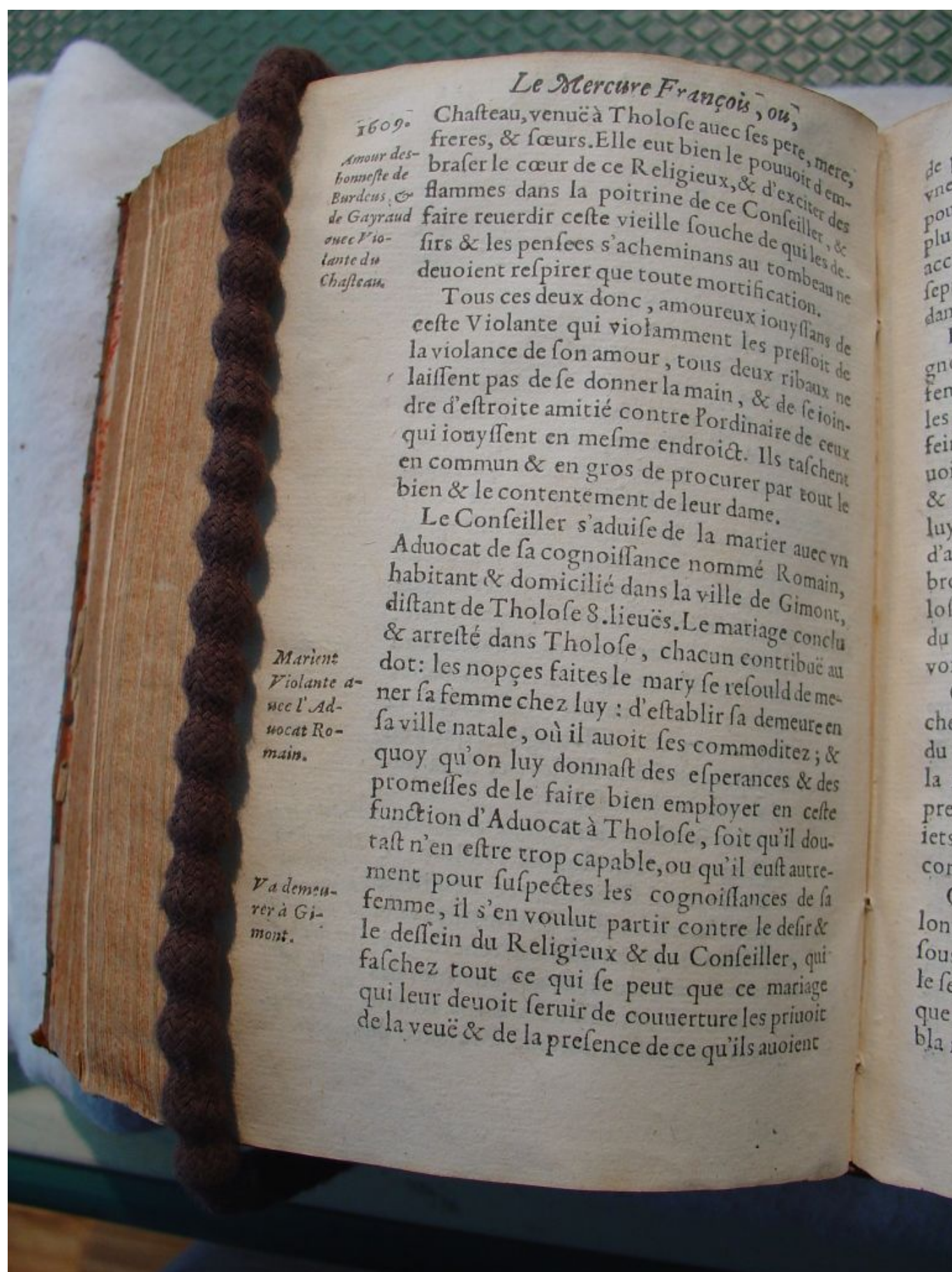


1609_325v.jpg



1609^a *Amour des-
honneste de
Burdens &
de Gayraud
avec Vio-
lante du
Chasteau.*

Le Mercure François, ou,
Chasteau, venuë à Tholose avec ses pere, mere,
freres, & sœurs. Elle eut bien le pouuoir d'em-
braiser le cœur de ce Religieux, & d'exciter des
flammes dans la poitrine de ce Conseiller, &
faire reuerdir ceste vieille foughe de qui les de-
sirs & les pensees s'acheminans au tombeau ne
deuoient respirer que toute mortification.

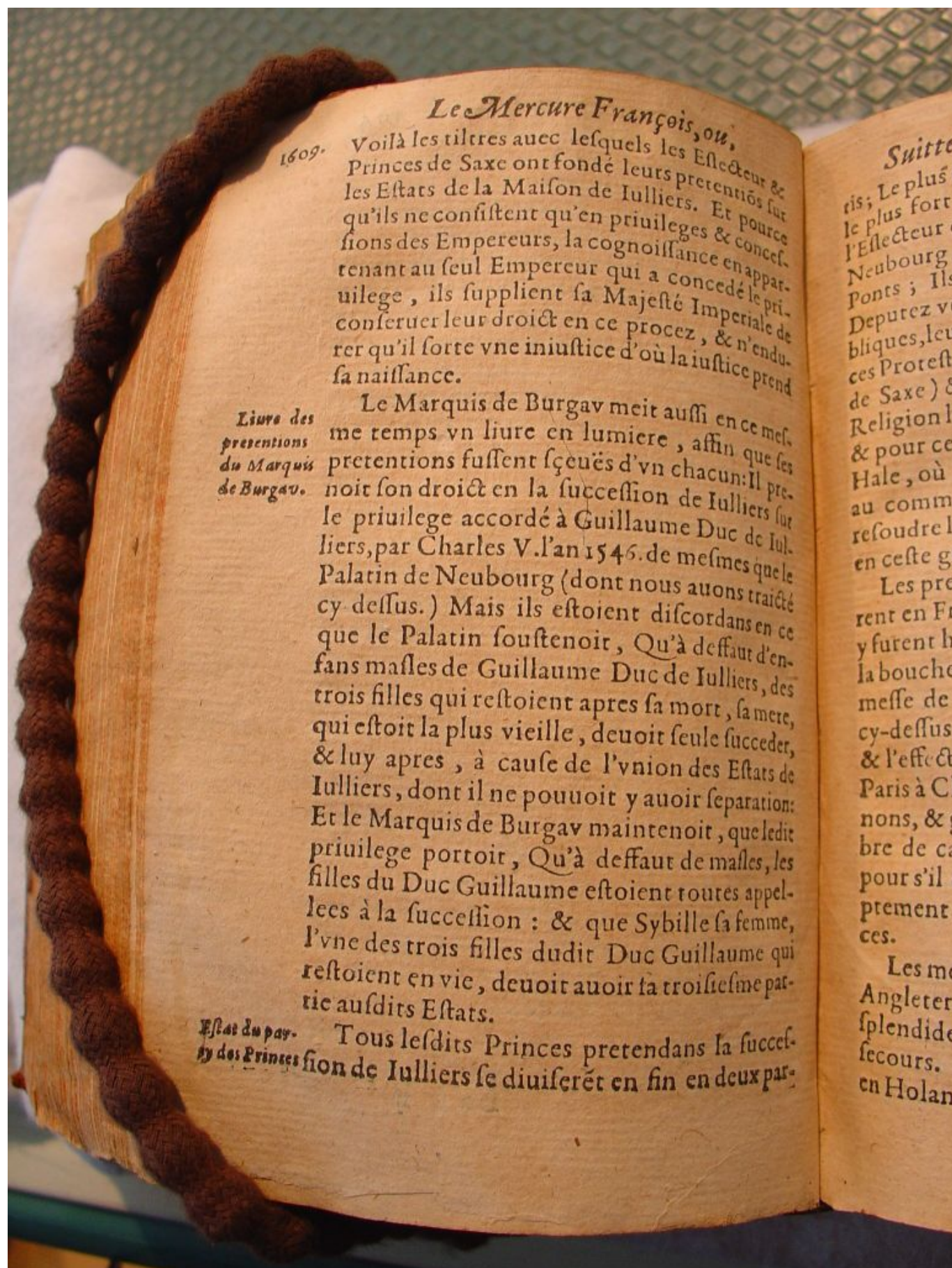
Tous ces deux donc, amoureux iouyssans de
ceste Violante qui violamment les pressoit de
la violence de son amour, tous deux ribaux ne
laissent pas de se donner la main, & de se ioin-
dre d'estroite amitié contre l'ordinaire de ceux
qui iouyssent en mesme endroict. Ils taschent
en commun & en gros de procurer par tout le
bien & le contentement de leur dame.

Le Conseiller s'aduisé de la marier avec vn
Aduocat de sa cognoissance nommé Romain,
habitant & domicilié dans la ville de Gimont,
distant de Tholose 8. lieuës. Le mariage conclu
& arresté dans Tholose, chacun contribué au
dot: les nopçes faites le mary se resould de me-
ner sa femme chez luy: d'establir sa demeure en
sa ville natale, où il auoit ses commoditez; &
quoy qu'on luy donnast des esperances & des
promesses de le faire bien employer en ceste
fonction d'Aduocat à Tholose, soit qu'il dou-
tast n'en estre trop capable, ou qu'il eust autre-
ment pour suspectes les cognoissances de sa
femme, il s'en voulut partir contre le desir &
le dessein du Religieux & du Conseiller, qui
faschez tout ce qui se peut que ce mariage
qui leur deuoit seruir de couuerture les priuoit
de la veuë & de la presence de ce qu'ils auoient

*Marié
Violante a-
vec l'Ad-
uocat Ro-
main.*

*Va demou-
rer à Gi-
mont.*

1609_394v.jpg



1609. *Le Mercure François, ou,*
Voilà les tiltres avec lesquels les Esleeteur & Princes de Saxe ont fondé leurs pretentiōs sur les Estats de la Maison de Iulliers. Et pource qu'ils ne consistent qu'en priuileges & concessions des Empereurs, la cognoissance en appartenant au seul Empereur qui a concedé le priuilege, ils supplient sa Majesté Imperiale de conferuer leur droict en ce procez, & n'endure qu'il sorte vne iniustice d'où la iustice prend sa naissance.

*Liure des
presentions
du Marquis
de Burgav.*

Le Marquis de Burgav meit aussi en ce mesme temps vn liure en lumiere, affin que ses pretentions fussent sçeuës d'un chacun: Il prenoit son droict en la succession de Iulliers sur le priuilege accordé à Guillaume Duc de Iulliers, par Charles V. l'an 1546. de mesmes que le Palatin de Neubourg (dont nous auons traicté cy dessus.) Mais ils estoient discordans en ce que le Palatin soustenoit, Qu'à deffaut d'enfans masles de Guillaume Duc de Iulliers, des trois filles qui restoient apres sa mort, sa mere, qui estoit la plus vieille, deuoit seule succeder, & luy apres, à cause de l'vniō des Estats de Iulliers, dont il ne pouuoit y auoir separation: Et le Marquis de Burgav maintenoit, que ledit priuilege portoit, Qu'à deffaut de masles, les filles du Duc Guillaume estoient routes appellees à la succession: & que Sybille sa femme, l'une des trois filles dudit Duc Guillaume qui restoient en vie, deuoit auoir la troisieme partie ausdits Estats.

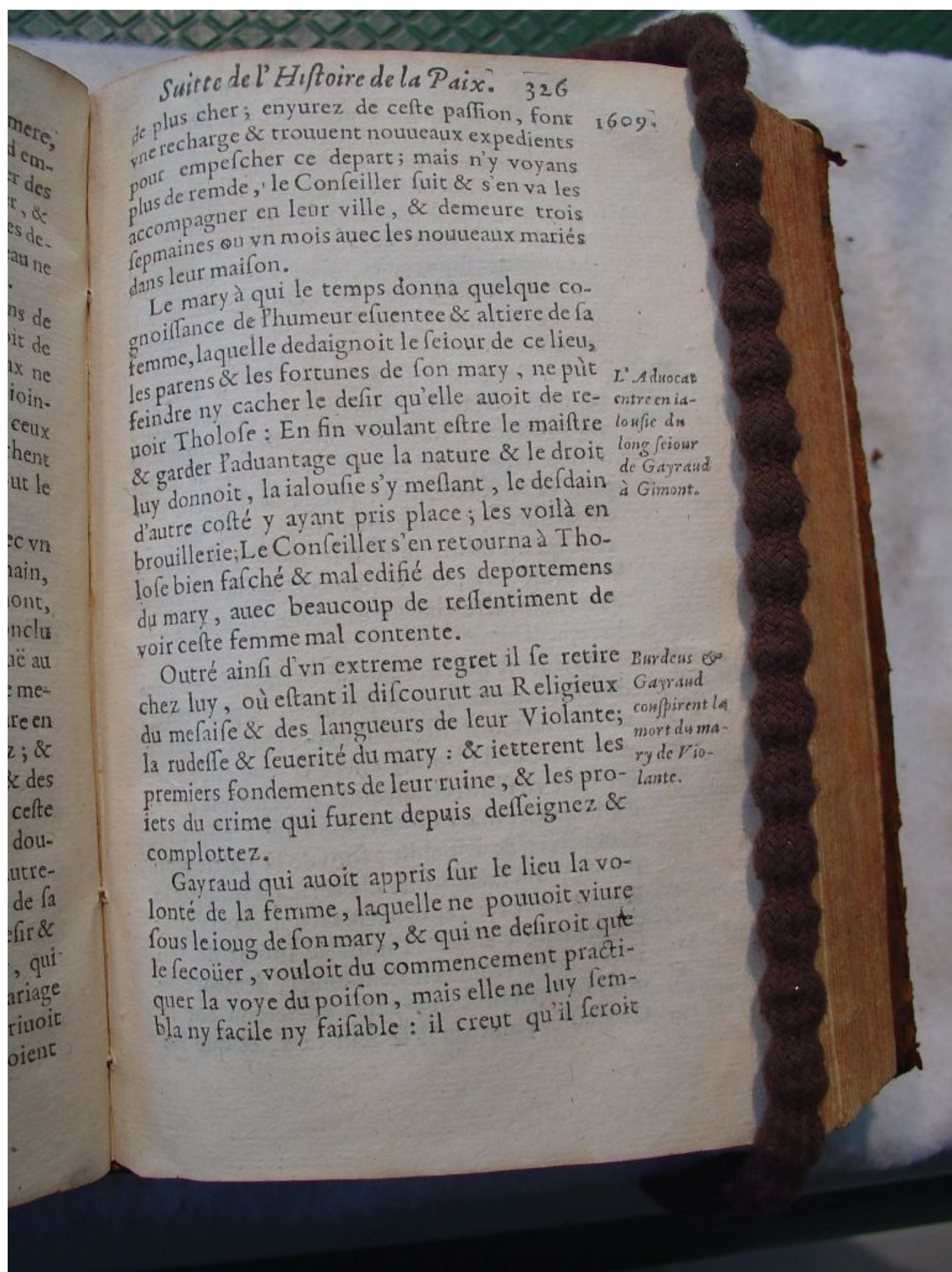
*Etat du pay.
des Princes*

Tous lesdits Princes pretendans la succession de Iulliers se diuiserēt en fin en deux par-

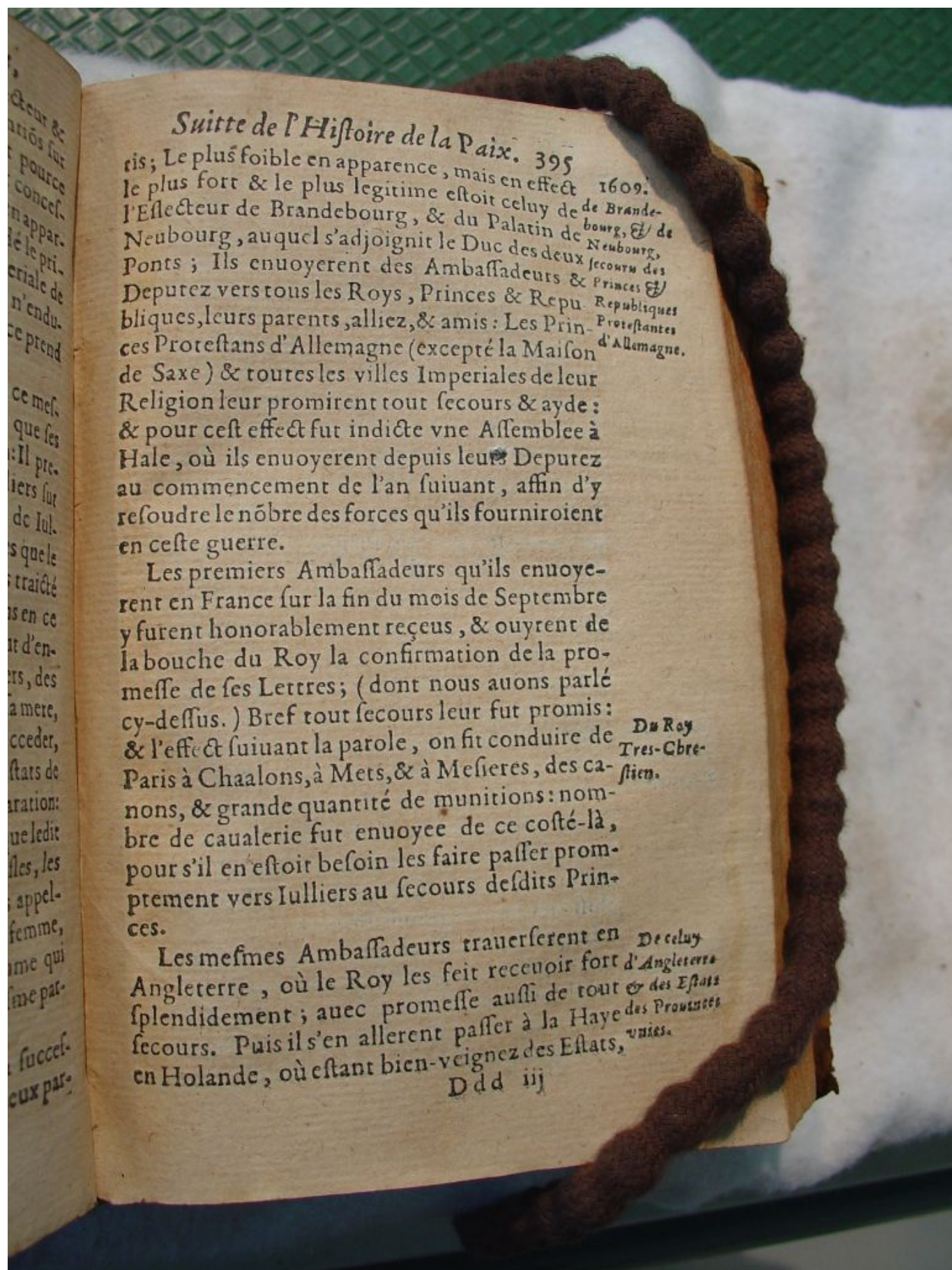
Suiete
ris; Le plus
le plus fort
l'Esleeteur
Neubourg
Ponts; Ils
Deputez ve
bliques, leu
ces Protest
de Saxe) 8
Religion l
& pour ce
Hale, où
au comm
resoudre l
en ceste g
Les pre
rent en Fr
y furent h
la bouche
messe de
cy-dessus
& l'effe
Paris à Cl
nons, & g
bre de ca
pour s'il
prement
ces.

Les me
Angleter
splendide
secours.
en Holan

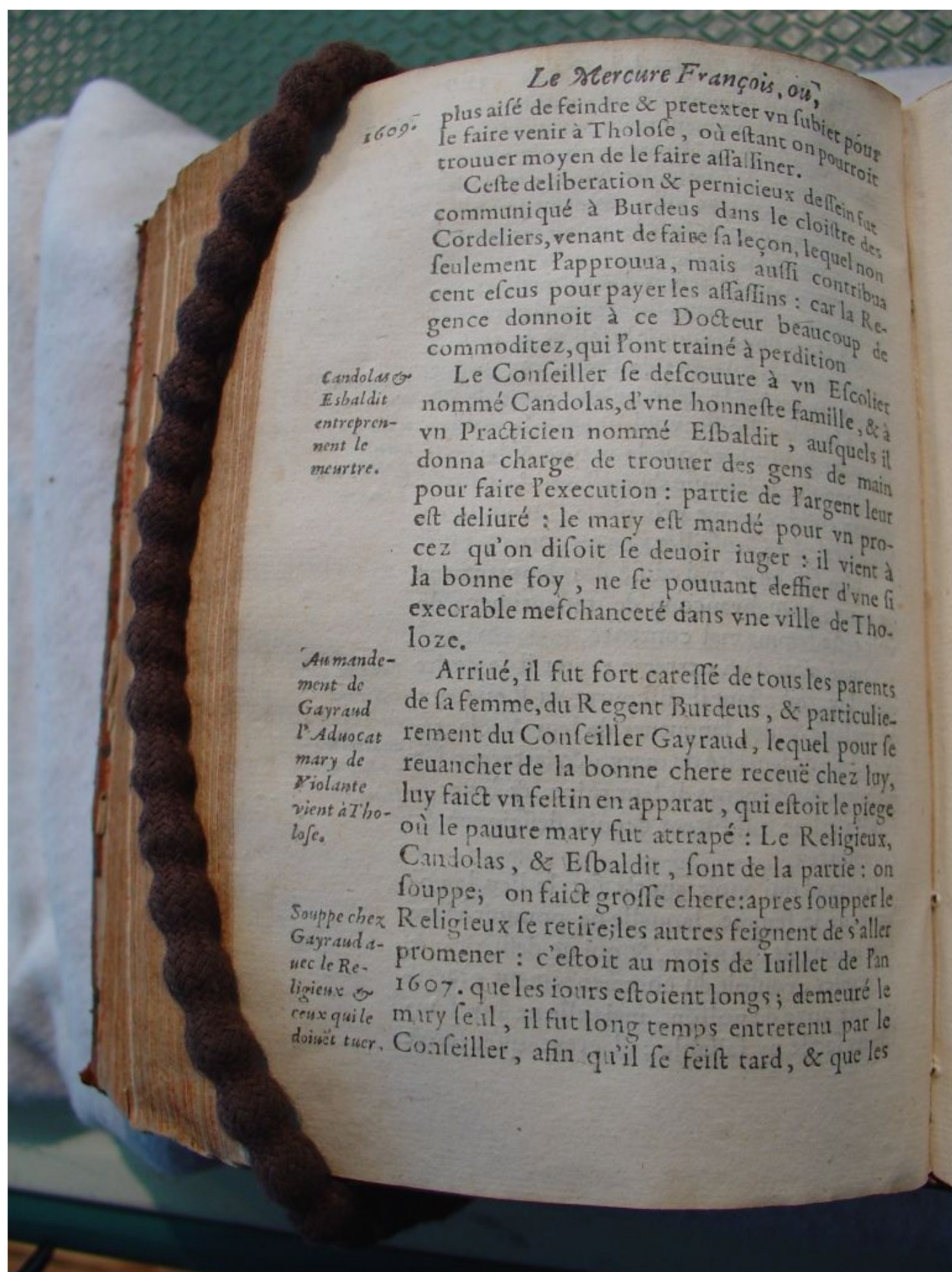
1609_326r.jpg



1609_395r.jpg



1609_326v.jpg



Le Mercure François, ou,
1609. plus aisé de feindre & pretexter vn subiet pour
le faire venir à Tholose, où estant on pourroit
trouuer moyen de le faire assassiner.

Ceste deliberation & pernicieux dessein fut
communiqué à Burdeus dans le cloistre des
Cordeliers, venant de faire sa leçon, lequel non
seulement l'approuua, mais aussi contribua
cent escus pour payer les assassins : car la Re-
gence donnoit à ce Docteur beaucoup de
commoditez, qui l'ont trainé à perdition

*Candolas &
Esbaldit
entrepren-
nent le
meurtre.*

Le Conseiller se descouure à vn Escolier
nommé Candolas, d'une honneste famille, & à
vn Practicien nommé Esbaldit, auxquels il
donna charge de trouuer des gens de main
pour faire l'execution : partie de l'argent leur
est deliuré : le mary est mandé pour vn pro-
cez qu'on disoit se deuoir iuger : il vient à
la bonne foy, ne se pouuant deffier d'une si
execrable meschanceté dans vne ville de Tho-
loze.

*Au mande-
ment de
Gayraud
l'Aduocat
mary de
Violante
vient à Tho-
lose.*

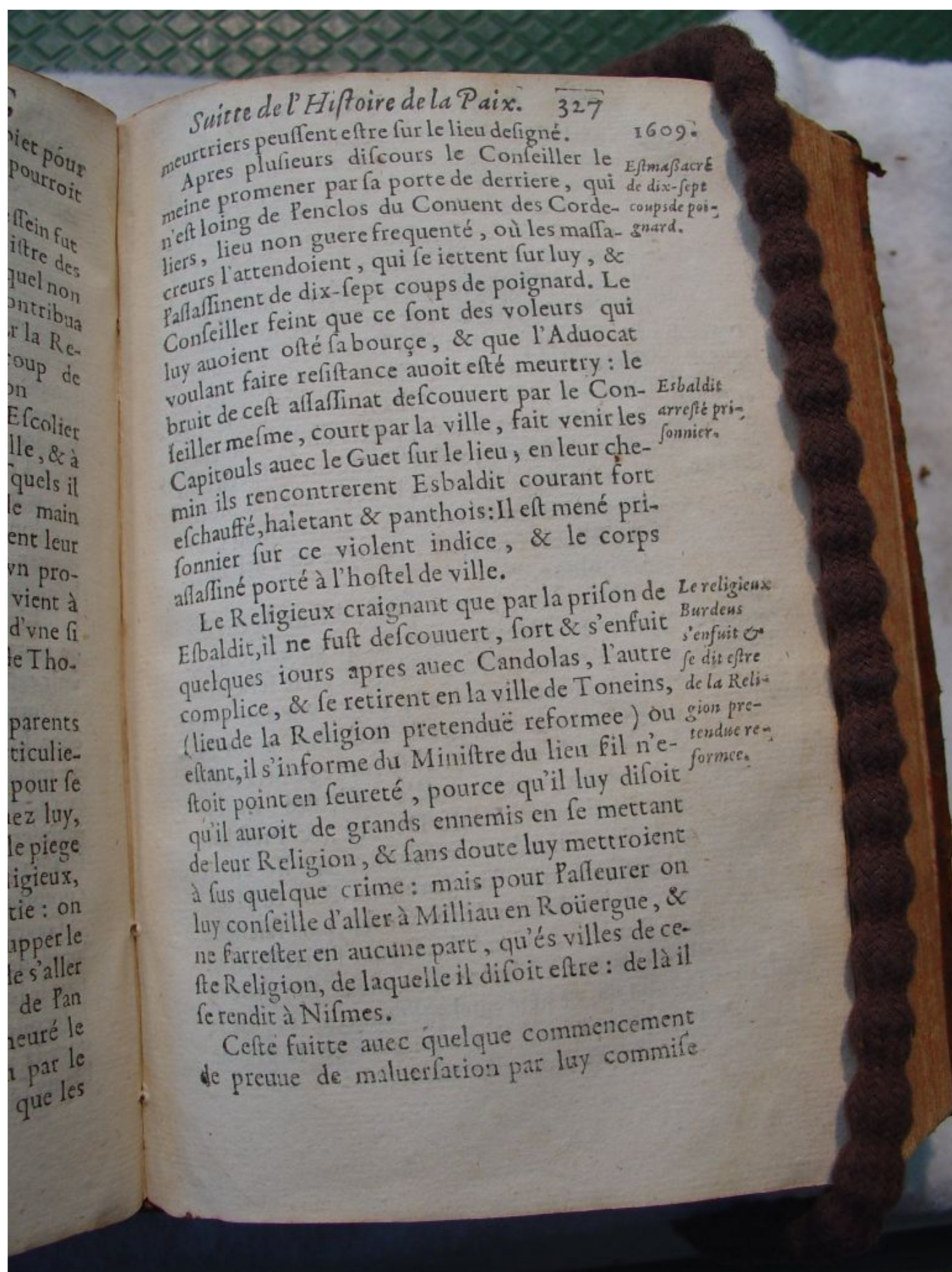
*Soupe chez
Gayraud a-
uec le Re-
ligieux &
ceux qui le
doient tuer.*

Arriué, il fut fort caressé de tous les parents
de sa femme, du Regent Burdeus, & particulie-
rement du Conseiller Gayraud, lequel pour se
reuancher de la bonne chere receüe chez luy,
luy faict vn festin en apparat, qui estoit le piege
où le pauvre mary fut attrapé : Le Religieux,
Candolas, & Esbaldit, sont de la partie : on
souple, on faict grosse chere : apres soupper le
Religieux se retire ; les autres feignent de s'aller
promener : c'estoit au mois de Iuillet de l'an
1607. que les iours estoient longs ; demeuré le
mary seul, il fut long temps entretenu par le
Conseiller, afin qu'il se feist tard, & que les

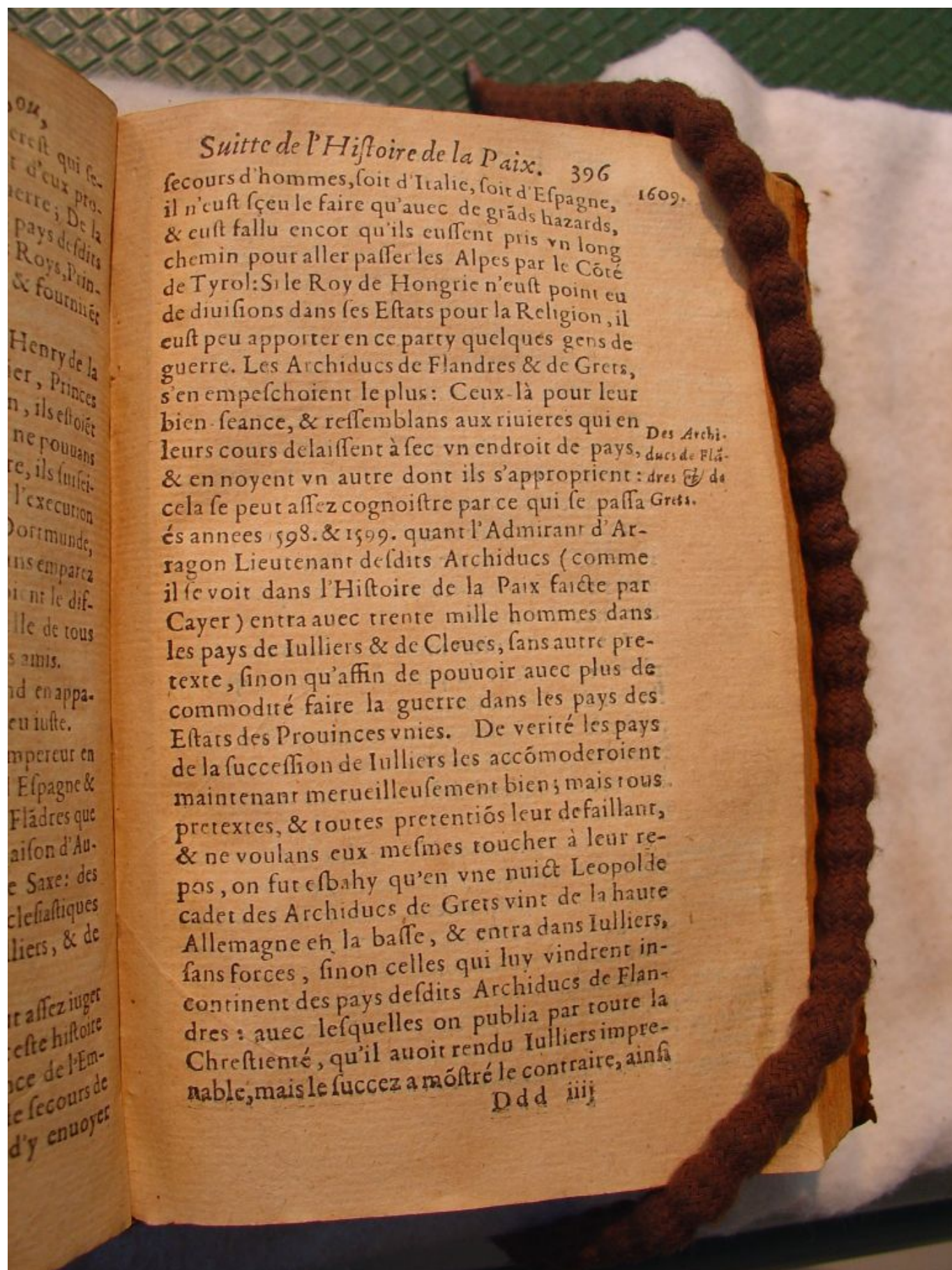
1609_395v.jpg



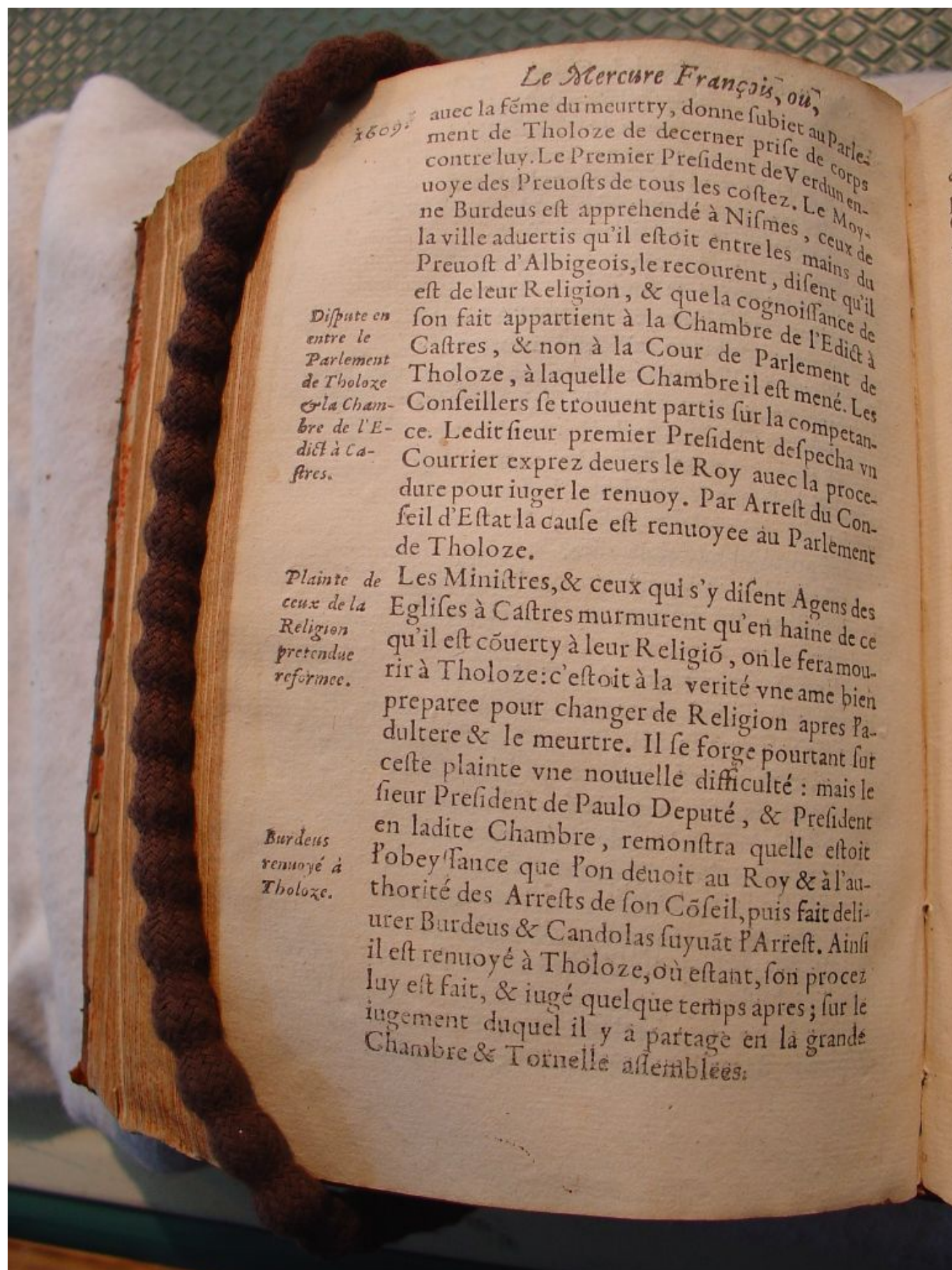
1609_327r.jpg



1609_396r.jpg



1609_327v.jpg



1609_396v.jpg

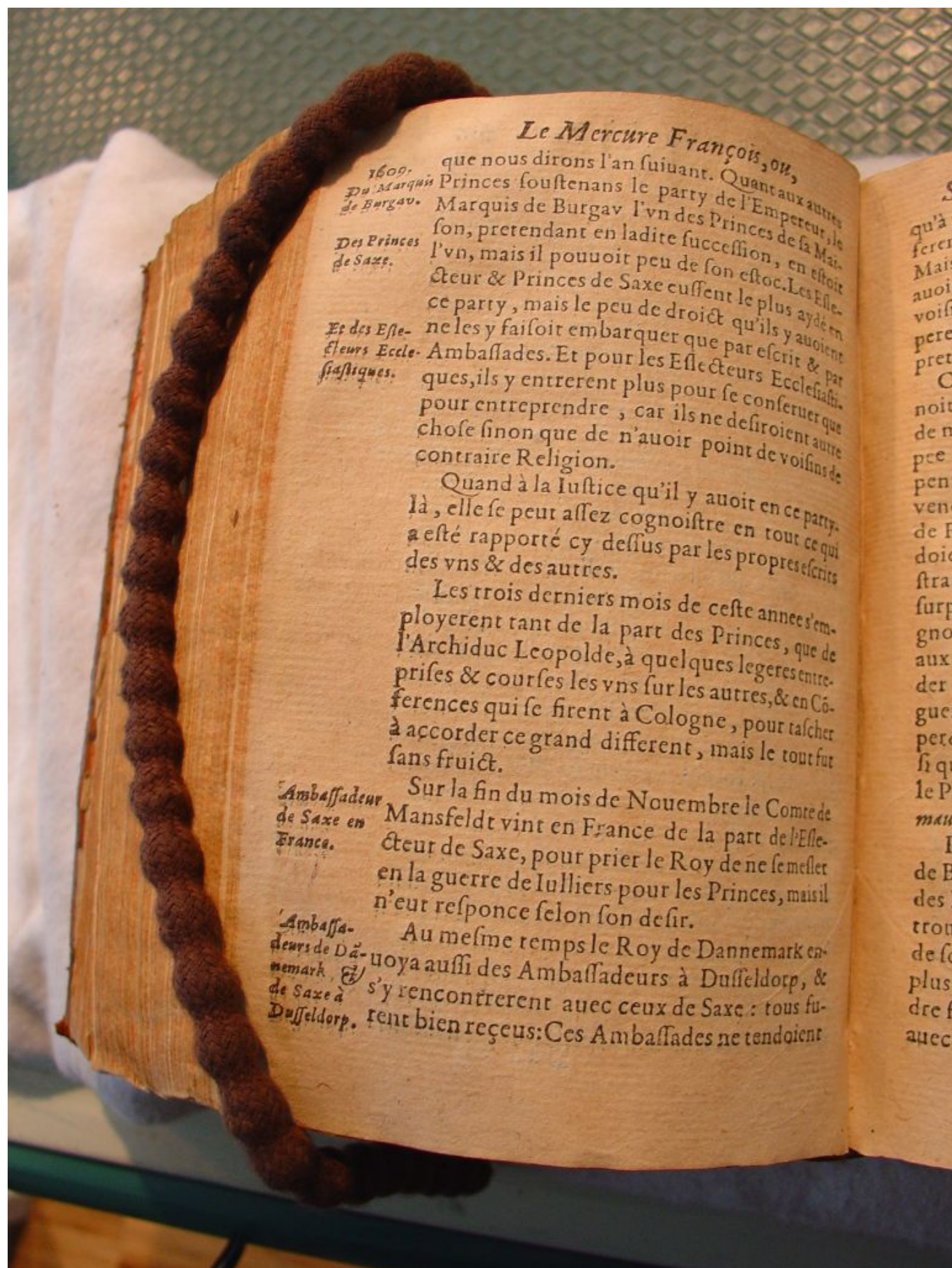


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan